Coupe d'ensemencement de Douglas

Cet automne nous avons réalisé une coupe d'ensemencement de douglas sur la commune d'Essertines en Chatelneuf (42600). Ce fut une première pour Abies Bois.

La parcelle concernée n'avait jamais été éclaircie et aucun bois n'avait donc été prélevé depuis la plantation. Les arbres étaient réguliers en terme de hauteur mais certains avaient pris le dessus et « étouffer » les autres. Nous avons donc décidé de les conserver et c'est pour cela que nous avons opté pour une coupe d'ensemencement dans le but de régénérer naturellement.

Comme le sapin, le douglas peut se régénérer naturellement. Cependant la différence entre ces deux essences est que le sapin est une essence de demi-ombre alors que le douglas est une essence de pleine lumière. Nous avons donc prélevé un volume important pour apporter un maximum de lumière. Les arbres les plus gros et plus anciens (environ 70 ans) ont été préservés car ce sont ceux-ci, les semenciers, qui vont grainer et créer la régénération naturelle sur la parcelle.

Il faut être patient. Les premiers résultats ne peuvent être constatés que quatre ans après la coupe pour pouvoir voir les semis de douglas sortir de terre. Puis dix ans après la coupe, nous devrions avoir trois étages différents : des semis naturels, des bois jeunes et des bois matures (les semenciers) qui pourront être en partie récoltés. A la suite de cela une gestion irrégulière pourra être mise en place avec des rotations de coupe tous les huit ans pour prélever des bois de tout âge.

Cette coupe d'ensemencement nous aura permis de récolter l'équivalent de trois grumiers de douglas (soit environ 150 m3). Une partie a été sciée dans notre scierie à Gumières pour des bois de charpente, et le reste a été commercialisé. En plus des douglas nous avons éclairci une parcelle de hêtre qui appartient au même propriétaire. Ceux-ci ont aussi pris la direction de Gumières pour notre activité bois de chauffage.

Nous espérons pouvoir renouveler ce type de coupe qui est intéressant à travailler, et qui évite la coupe à blanc et les frais de plantation pour le propriétaire.

Forestièrement,